**Cadre de réponse valant mémoire technique**

**Le candidat devra compléter le présent cadre de réponse**.

Les informations données par le candidat permettront d’établir la notation des critères et sous-critères techniques définis dans le règlement de consultation.

Le candidat conserve la possibilité de compléter ce cadre réponse par la fourniture d’annexes complémentaires. En ce cas, il indiquera dans le présent cadre de réponse la numérotation du document associé en complément.

**1. Adéquation de la méthodologie utilisée de la fabrication à la pose**

Le candidat détaille la méthodologie mise en œuvre pour l'ensemble du processus, de la fabrication des éléments de signalétique jusqu'à leur pose sur site. Cela inclut :

* Une description des étapes clés du processus de fabrication
* Une présentation de la gestion des délais
* Une description des méthodes de pose

**2. Adéquation de la méthodologie utilisée pour la conception**

Le candidat détaille la méthodologie adoptée pour la conception des éléments de signalétique. Le candidat apporte des précisions sur :

* Le déroulement de la phase de conception
* Les outils et méthodes utilisés

**3. Précision et pertinence de l’organisation mise en place pour répondre aux prestations du marché**

Le candidat détaille l’organisation mise en place pour assurer la bonne exécution des prestations. Cela inclut :

* La désignation d’un interlocuteur dédié
* La description des moyens humains (compétences, expériences)
* La description des moyens matériels (quantité, capacité)
* Les précisions sur la gestion administrative des demandes (traitement des demandes de devis et des commandes)
* Un délai de remise des devis suite à une visite sur site
* Un délai de fabrication et de pose ARC

**4. Qualité des mesures environnementales prises en lien avec l’objet des prestations du marché**

Le candidat **précisera les mesures environnementales prises en lien pour l’exécution du marché** telles que :

* Les actions en faveur du réemploi, de la réutilisation, du reconditionnement, de l’intégration de matières recyclées et du recyclage ;
* La composition des produits et notamment leur caractère écologique / polluant / toxique ;
* La prévention de la production des déchets et leur orientation vers des filières de valorisation ;